Rupture promesse d'embauche

Par rivi92		
Bonjour,		

Mon employeur m'a établis une promesse d'embauche le 10 décembre pour débuté en CDI dès le 11 février 2013 en tant que contrôleur de gestion sous réserve d'obtenir mon autorisation de travail auprès de l'administration.

Par la suite, il m'a fait un CDD jusqu'au 8 février, pouvant être prolongé en cas de retard de traitement de dossier, pour débuter toute suite. Il m'a fournis l'ensemble des pièces exigées par l'administration pour me voir délivrer cette autorisation de travail. Signé les contrat Cerfa , et fait une lettre de soutien.

Le 20 Janvier, voyant que mon dossier traînait trop, la préfecture m'a conseillé de venir retirer un titre provisoire de 3 mois pour prolonger mon CDD et rester en poste, le temps que toutes les enquêtes administratives et fiscales sur l'employeur soit faite.

Une fois cette autorisation provisoire obtenue, j'ai envoyé un mail à la RH pour prolonger mon cdd, car on s'était arrangé oralement que si à cette date, compte tenu des délais long de l'administration, je n'avais pas encore obtenu cette autorisation de travail définitive, mon CDD serait prolongé.

Mais entre temps, on a perdu 2 gros marchés. On m'a fait comprendre que mon poste ne devenait plus à ce moment là rentable, qu'il y allait y avoir une restructuration et qu'on ne prolongerait pas mon Cdd le 8 février comme convenue et que cela ne déboucherait pas sur le CDI car de toute façon, je n'aurai pas l'autorisation de travail.

En fait, l'administration leur a envoyé un courrier pour réclamer des pièces complémentaires. Il l'ont cachés et pas répondu. Ils ont cherché à gagner du temps. J'ai réussi à en avoir une copie.

Je considère aujourd'hui que premièrement ils n'ont pas respectés l'engagement de la promesse d'embauche et qu'ils ne sont pas allé au bout de la démarche.

Qu'il s'agit en réalité d'un licenciement économique

Qu'il y a un préjudice morale énorme, car n'ayant pas renvoyé les pièces réclamés par la préfecture, ils m'ont causé un tort énorme. Car je risque de me voir infligé une expulsion du territoire. Pourtant lors des négociations, j'avais fait comprendre via des mails que j'avais une autre offre. Ils m'ont vite envoyé une promesse d'embauche CDI et une embauche CDD pour débuter toute suite.

Qu'en pensez vous ? Je souhaite aller au prud'homme et en justice.

Aidez moi svp, les employeurs ne pensent qu'a leur "gueule», c'est horrible ce que je vis en ce moment.